

INSCRIPTION STAGE COURT - SHS

Téléchargez et enregistrez ce dossier sur votre ordinateur avant de le remplir. Une fois complété, ce dossier est à nous retourner ; à réception de votre dossier, un contrat de formation professionnelle vous sera envoyé. Un chèque de réservation de 30% du montant total du stage vous sera demandé.



1. ETAT CIVIL

NOM : _____ Prénom : _____

Date de naissance : ____ / ____ / ____ Sexe : femme homme

Adresse : _____

Code postal : _____ Ville : _____

Tel fixe : _____ Tel mobile : _____

Courriel : _____ @ _____

Situation :

- Salarié Artisan Maison des artistes
 Demandeur d'emploi Auto entrepreneur Autres
 Scolarisé Artiste libre



2. FORMATION(S) CHOISIE(S)

Inscrivez le libellé de la / des formation(s) souhaitée(s) par ordre de priorité

Intitulé du stage	Dates	Prix
TOTAL		



3. FINANCEMENT DE LA FORMATION

Comment financez-vous cette formation ?

- | | | |
|--|---------------------------------|---------------------------------|
| <input type="checkbox"/> Autofinancement | <input type="checkbox"/> FAFCEA | <input type="checkbox"/> AFDAS |
| <input type="checkbox"/> Pôle Emploi | <input type="checkbox"/> FIFPL | <input type="checkbox"/> Autres |



4. CONDITIONS EN CAS D'ANNULATION

Annulation du stage à l'initiative de l'EMA-CNIFOP :

Si le nombre de participants est inférieur au minimum indiqué sur la fiche de présentation du stage, l'EMA-CNIFOP se réserve le droit d'annuler le stage. Vos chèques de réservation vous seront retournés.

En cas de force majeure, si l'EMA-CNIFOP est dans l'impossibilité de poursuivre la prestation, le contrat ou la convention conclus avec le Client sont résiliés de plein droit sans que ce dernier puisse prétendre à une quelconque indemnité. Le Client est toutefois tenu au paiement prorata temporis des prestations réalisées par l'EMA-CNIFOP.

Annulation de l'inscription à l'initiative du stagiaire :

En cas d'annulation pour causes légitimes (maladie, accident, ...), le stagiaire devra en informer l'EMA-CNIFOP par écrit (lettre A/R) dans les plus brefs délais, et fournir obligatoirement les justificatifs afférents. En cas d'annulation de l'inscription par le Client moins de 30 jours ouvrables avant le début du stage, les 30% de réservation resteront acquis à l'EMA-CNIFOP.

Si, par suite de force majeure dûment reconnue, le Client est empêché de suivre la formation, il peut rompre le contrat ou la convention. Dans ce cas, seules les prestations effectivement dispensées sont rémunérées en proportion de leur valeur prévue au contrat ou à la convention.

Signature

Précédée de la mention
« Lu et approuvé »

